

Editorial

Les cheminots qui poursuivent la grève, l'UIAFP-FO* qui quitte les discussions... et un gouvernement qui persiste.



Les 3500 délégués des syndicats au congrès confédéral de Lille ont réaffirmé nos revendications en matière de statut, de retraite, de protection sociale et de Code du travail. Nombreuses ont été les interventions en soutien à la grève des cheminots pour le retrait du pacte ferroviaire. Elles ont toutes soulevé des tonnerres d'applaudissements exprimant la nécessité de rompre leur isolement.

Déjà, le gouvernement engage la concertation sur son projet de remise en cause des retraites en particulier les 36 régimes spéciaux existants au nom du principe « 1 euro cotisé donne les mêmes droits pour tous ». Avec cette formule, le gouvernement vise en particulier le Code des pensions civiles et militaires et le calcul du montant de la pension sur les 6 derniers mois de traitement pour lui substituer les 25 dernières années. Que chacun fasse le calcul ! C'est une baisse programmée d'au moins 30 % du montant de nos pensions de retraite, sans compter le passage à une retraite par point. Inacceptable !

Au même moment, la FGF-FO quitte les discussions dans la Fonction publique

Face à la volonté du gouvernement de disloquer les CAP, les CHSCT et d'en finir avec le statut pour généraliser les emplois précaires, FO, avec la CGT et Solidaires, ont quitté la séance du 15 juin : « Face à cette mascarade de dialogue social, nos trois organisations syndicales, au regard de leur mandat du maintien du CHSCT, n'ont pas voulu s'engager dans ce « faux nouveau » scénario et ont quitté la réunion. »

On le voit depuis quelques semaines, avec l'accès à la hors classe dans le cadre de PPCR. Les avis attribués par les IEN et les DASEN relèvent de l'arbitraire total en dehors de toutes règles, de tout barème. Dans ces conditions, que reste-t-il à contrôler aux délégués du personnel siégeant en CAP ? Que reste-t-il de la CAP ? Droits collectifs et existence des CAP sont étroitement liés. L'un ne peut aller sans l'autre et réciproquement.

Et le ministre s'en prend au concours, pierre angulaire du statut

Dans la même logique, le ministre vient d'annoncer sa volonté de modifier l'organisation du concours de recrutement des enseignants. Il veut l'organiser en deux temps : l'admissibilité en L3 et l'admission en M2. Dans l'intervalle quel sera le « statut » de ces 25 000 candidats d'un nouveau genre ? Ni fonctionnaires stagiaires, ni élèves-professeurs sous statut. Ils seront apprentis-professeurs, sans garantie d'admission, jetables à tout moment, sans la rémunération afférente au statut. En un mot des contractuels.

C'est exactement le plan du ministre des comptes publics qui veut « (...) généraliser le recours au contrat (...) ». Le SNUDI-FO avec la FNEC-FP-FO lui oppose « le maintien d'un concours avec admissibilité et admission la même année » ; « l'abrogation de la mastérisation des concours, le retour à un prérecrutement sous statut d'élève-professeur, fonctionnaire stagiaire. »

Déposer 101 listes, renforcer notre représentativité pour renforcer le SNUDI-FO, la FNEC-FP-FO, et préparer la mobilisation qui mettra en échec cette offensive.

Nous sommes dans la dernière ligne droite pour constituer les 101 listes CAPD pour les élections du 6 décembre 2018, pour gagner et renforcer notre représentativité et en premier lieu notre développement comme force syndicale indépendante. ■

Montreuil, le 21 juin 2018

Norbert Trichard
 Secrétaire Général

(* Union Interfédérale des Agents de la Fonction publique-Force Ouvrière,

LE 12 JUIN EN INTERSYNDICALE : POUR FO ET LA CGT EST POSÉE

« LA PERSPECTIVE ET DONC LA CONSTRUCTION D'UNE PLUS LARGE MOBILISATION INTERPROFESSIONNELLE DÈS SEPTEMBRE 2018 ».



De tous les départements surgit le même constat : **PPCR, c'est l'arbitraire !**
Les promotions à la tête du client !
Le SNUDI-FO s'y oppose !

(dossier complet P4-5)

Sommaire

page 2 - 3 - Informations confédérales et fédérales
 page 4 - 5 - Déroulement de carrière

page 6 - Rythmes scolaires
 page 7 - Carte scolaire
 page 8 - Actualités revendicatives

SNUDI-FORCE OUVRIÈRE

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des Ecoles
 6-8 rue Gaston Lauriau - 93513 MONTREUIL CEDEX
 tél 01 56 93 22 66 - fax 01 56 93 22 67 - snudi@fo-fnecfp.fr

